

du commerce, cinq représentent les syndicats ouvriers, cinq le domaine agricole et les autres industries de production primaire, cinq le grand public, et quatre sont fonctionnaires de l'État. Quant au directeur exécutif, il est employé permanent du Conseil.

Les membres du Conseil sont des sommités dans leur domaine propre. Leurs services au sein du Conseil sont bénévoles; ils ne reçoivent donc aucune rémunération pour les tâches importantes qu'ils accomplissent au prix de beaucoup de temps pour servir le pays. A l'appui de cette affirmation, j'aimerais les nommer; je suis sûr que les députés conviendront avec moi que le Canada n'a qu'à se féliciter de pouvoir compter sur des citoyens de cette qualité qui consacrent leur temps et leurs efforts au bien-être du pays. M. George De Young, président de l'*Atlas Steels Limited*, un des plus grands industriels canadiens, a rendu au Conseil, dont il est président, de remarquables services. Voici d'autres représentants de l'industrie et du commerce: M. N. R. Crump, président du Pacifique-Canadien, M. George C. Metcalf, président de la *Loblaus Groceries Limited*, M. W. Fraser Bruce, président de l'*Aluminum Company of Canada Limited*, et M. J.-Claude Hébert, président de la *Transparent Paper Products Limited*. Les députés reconnaîtront, j'en suis sûr, que ce sont là cinq des plus éminents industriels et hommes d'affaires du Canada.

A l'heure actuelle, le salariat est représenté au Conseil par M. Marcel Pépin, de la Confédération des syndicats nationaux, M. Arthur R. Gibbons, de la Fraternité des chauffeurs et mécaniciens de locomotives, M. Michael H. Nicols...

M. Howard: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. En quoi la composition du Conseil national de la productivité et les antécédents de ses membres peuvent-ils se rapporter à la question de produire ou de ne pas produire les documents qu'on cherche à obtenir?

L'hon. M. Hees: Permettez-moi de commenter le rappel au Règlement, monsieur l'Orateur. La réponse est bien simple: je donne à la Chambre la liste des membres du Conseil, parce que le député demande le compte rendu intégral de toute parole qu'a dite chaque membre du Conseil lors des séances de cet organisme, et je veux faire comprendre à la Chambre que si l'on demande ou exige la production de chaque parole, de chaque syllable, prononcée par quiconque fait partie d'un de ces conseils, qui y est d'ailleurs invité ou convoqué par le gouvernement pour l'aider à établir des lignes de conduite qui favoriseront tout le pays, dans ce cas, le gouvernement ne pourra persuader les gens, notamment les

[L'hon. M. Hees.]

personnes de haut calibre comme les représentants du salariat, du patronat, de l'agriculture et des autres domaines, dont j'ai fait mention, à faire partie de ces conseils et à consacrer, sans rémunération, leur temps et leur énergie au service de leur pays.

Voilà pourquoi je donne la liste des membres du Conseil. Nous serons ensuite à même de décider si nous devrions divulguer au public toutes les paroles, toutes les syllables prononcées et rapportées dans le compte rendu des séances du Conseil.

M. Benidickson: Seulement les procès-verbaux.

L'hon. M. Hees: Si l'on me permet de continuer...

M. l'Orateur: Permettez-moi de faire le point. En présentant sa motion, le député a dit qu'il y allait de l'utilité du Conseil de la productivité, que c'était là-dessus que la population canadienne devait se prononcer; tel groupe prend telle attitude, tandis que tel autre souscrit à l'attitude contraire. En réponse, le ministre fait connaître les membres du Conseil national de la productivité et, à mon avis, cela se rattache très pertinemment à l'objet du présent débat. Tant que le ministre ne s'écarte pas du sujet pour faire de longues biographies de chacun, il me semble que rien de ce que j'ai entendu jusqu'ici ne soit irrégulier.

L'hon. M. Hees: Merci, monsieur l'Orateur. Je pourrais aussi ajouter un argument très fort en réponse au point qu'a soulevé le député de Skeena, soit que, d'après lui, le Conseil de la productivité ne s'acquitterait pas de façon satisfaisante de la tâche qui lui a été confiée. Pour répondre à cette accusation, je me propose d'exposer aux députés brièvement, mais avec certains détails, ce que le Conseil de la productivité a fait, exactement, depuis son institution, de façon à leur permettre de mieux juger de la question dont le député de Skeena a saisi la Chambre cet après-midi.

L'hon. M. Pickersgill: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Il me semble que ce que l'honorable représentant cherche maintenant à faire est en contradiction aussi directe que flagrante avec le jugement de M. l'Orateur Michener, dont mon honorable ami de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Turner) a donné lecture il y a quelques instants. Ce que nous sommes censés examiner ici, comme l'a exprimé si succinctement M. Michener, c'est la question de savoir s'il est opportun ou non de produire certains documents, et non si un organisme du gouvernement a fait du bon travail. C'est peut-être d'ailleurs ce que prouveraient les documents si on nous les soumettait. Mais ce n'est pas là